

mentalité. Il s'agit donc de dire: Qu'est-ce que ce sera? Quel gouvernement participera à ce projet? A ce sujet, le projet de loi n'est pas du tout explicite.

Dans ce domaine en particulier, le Québec a été le premier à innover. Il y a quelques années, le gouvernement de cette province a entamé des pourparlers avec le gouvernement français dans le but d'établir un système de communication par satellite diffusant en français.

Je crains qu'en vertu de ce projet de loi le gouvernement fédéral ne livre un match décisif au gouvernement du Québec. Celui qui aura le premier satellite gagnera. Il aurait donc fallu que cela soit expliqué d'une façon très claire. La langue dans laquelle le satellite diffusera devra véritablement refléter la nature du pays. Il ne suffit pas de répéter ces paroles du ministre:

Troisièmement, assurer l'extension du service de télévision, dans les deux langues, à tous les Canadiens. Ce satellite, monsieur l'Orateur, servira à diffuser en anglais et en français, bref, il parlera la langue du Canada.

Cela semble très beau et l'on pourrait me demander: Pourquoi s'émouvoir, puisque l'honorable ministre a dit clairement que ce satellite parlera la langue du Canada? Mais, monsieur l'Orateur, c'est précisément parce que c'est ce qu'on fait depuis 100 ans. Qu'est-ce que cela signifie, parler la langue du Canada? On le sait depuis 100 ans: Parler la langue du Canada, c'est parler l'anglais presque exclusivement. Et l'on sait que bien que la radio et la télévision existent depuis de nombreuses années, il se trouve au pays des endroits qui ne sont pas encore dotés d'un service de radio et de télévision françaises, même si le gouvernement canadien s'était engagé à assurer un tel service.

Et lorsqu'on présente ce projet de loi et que l'on confie encore à la même administration le soin d'établir des communications par satellites, on est en droit de se demander si la langue dans laquelle diffuseront ces satellites sera uniquement la langue anglaise.

Nous sommes disposés à croire à la bonne foi; nous y avons déjà cru et nous connaissons les luttes épiques que nous avons dû livrer pour obtenir un minimum de justice.

Voilà pourquoi il aurait fallu, avant de présenter ce projet de loi, avoir la collaboration totale du Québec et des autres provinces où il se trouve des minorités importantes de langue française afin d'assurer sans ambages qu'il y aurait réellement une voix française diffusée par ces satellites. C'est pour cela que l'honorable député de Lotbinière a demandé à l'honorable ministre de nous éclairer davantage sur ce point.

• (4.20 p.m.)

On sait pertinemment qu'il s'est tenu et qu'il se tient encore des négociations entre le Québec et la France à ce sujet. Que va-t-il arriver si ces ententes s'avèrent efficaces? Ce sera une répétition de l'épisode de l'aéroport international, et c'est ce qu'il faut éviter. Mais, pour ce faire, il faut d'abord éviter de procéder trop rapidement à l'adoption de ce projet de loi pour la seule raison de gagner la course avec le Québec, ce qui semble avoir été d'ailleurs une des préoccupations principales du gouvernement. C'est peut-être pour cela qu'en relisant le discours de l'honorable ministre, on se rend compte qu'il insiste très souvent pour que ce satellite soit de caractère national, ce qui semblerait indiquer que si jamais il intervenait une entente entre la France et le Québec au sujet de la mise en orbite d'un satellite destiné à la diffusion en langue française, cela deviendrait une entreprise internationale.

Alors, je me demande jusqu'où la collaboration des provinces serait acceptée par le gouvernement fédéral; au fait, l'honorable ministre dit, et je cite:

Des discussions continues et élaborées eurent lieu durant les neuf derniers mois avec les futurs usagers et les participants comprenant les sociétés porteuses de télécommunications, la Société Radio-Canada, les provinces, les autres ministères du gouvernement de même que les industries manufacturières.

Quel genre de négociations y a-t-il eu avec les provinces? Ce furent des négociations comme il s'en est tenu au sujet de l'aéroport international: on sait qu'il ne faut pas se fier du tout à ce qui a été dit à la Chambre, car même si l'on prétend que le gouvernement a collaboré, il a toutefois contredit ce que l'honorable ministre affirmait à la Chambre.

C'est pour cela que nous voudrions qu'avant que le bill soit déféré au comité, l'honorable ministre nous dise immédiatement quelle sorte de collaboration il a obtenue des provinces, et en particulier du Québec.

Quelle garantie a été donnée au gouvernement provincial? Mon collègue l'a signalé tout à l'heure. Il s'agit là des communications et par conséquent, de questions qui relèvent de la culture et de l'éducation. Il existe nécessairement une différence entre le contenu et le contenant. Même si l'honorable ministre ne veut pas faire de distinction, la différence est énorme.

Il ne faudrait pas encore s'engager dans des luttes stériles qui n'aboutissent à rien. A mon avis, la politique ne doit pas toujours être